

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 12 avril 2022**

Date de convocation : 05 avril 2022 2022

L'an deux mille vingt deux, le 12 avril à 18h00.

Le Conseil Municipal de la commune de Loubressac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Antoine BECO, Maire de Loubressac.

Nombre de membres en exercice : 14**Étaient présents :**

BECO Antoine, BASSET Jacqui, CHABEAUX Ludovic, GRAS Gérard, JUILLET Janie, LESGOURGUES Stéphane, MARTIGNAC Julien, MAURY Christine, MAZEYRAT Jean-Philippe, PIGANIOL Lucie, VALARD-PLANTY Martine.

Étaient absents représentés : GINESTET Pierre (procuration à MARTIGNAC Julien), HATOT Anne-Marie (procuration à CHABEAUX Ludovic), TERRAT Thierry (procuration à BASSET Jacqui).

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Stéphane Lesgourgues est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 mars 2022 à l'unanimité.

1-Vote des subventions aux associations 2022**DE-2022-09**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal ne s'était pas prononcé le 22 mars 2022 pour la subvention demandée par le comité des fêtes de Loubressac d'un montant de 1000 €, dans l'attente d'informations complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer au comité des fêtes de Loubressac une subvention d'un montant de 800 €, qui sera inscrite au budget 2022 de la Commune.

Pour : 14**Contre : 0****Abstention : 0****2- Vote du Compte de Gestion 2021- Commune****DE-2022-10**

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour : 14**Contre : 0****Abstention : 0****3- Vote du Compte administratif 2021- Commune****DE-2022-11**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacqui Basset, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 de la Commune, dressé par Antoine BECO, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		47 398.05		696 491.69		743 889.74
Opérations exercice	15 862.90	16 211.92	344 222.20	489 716.09	360 085.10	505 928.01
Total	15 862 .90	63 609.97	344 222.20	1 186 207.78	360 085.10	1 249 817.75
Résultat de clôture		47 747.07		841 985.58		889 732.65
Restes à réaliser	36 500.00				36 500.00	
Total cumulé	36 500.00	47 747.07		841 985.58	36 500.00	889 732.65
Résultat définitif		11 247.07		841 985.58		853 232.65

Monsieur BECO Antoine, maire, sort de la salle et ne prend pas part au vote

Pour :13**Contre :****0****Abstention : 0**

4- Vote affectation du résultat de fonctionnement 2021- Commune**DE-2022-12**

Le Conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 841 985.58 €

- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : Report en fonctionnement R 002 (2) 841 985.58 €

Pour : 14 Contre :0 Abstention : 0

5- Vote du budget primitif 2022-Commune**DE-2022-13**

Mr le Maire présente le Budget COMMUNE 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif 2021 de la COMMUNE de Loubressac, tel que présenté par chapitres et présentant un total des dépenses et des recettes toutes sections confondues de 2 118 577.23 €.

Section de fonctionnement :

Total des dépenses : 1 301 007.58€

Total des recettes : 1 301 007.58 €

Section d'investissement :

Total des dépenses : 817 569.65 €

Total des recettes : 817 569.65 €

Pour :14 Contre :0 Abstention :0

6 – Vote du Compte de Gestion 2021- Assainissement**DE-2022-14**

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention :0

7- Vote du Compte administratif 2021- Assainissement**DE-2022-15**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacqui Basset, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du service assainissement dressé par Antoine BECO, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		69 877.75		112 481.55		182 359.30
Opérations exercice		19 854.00	44 493.80	50 433.11	44 493.80	70 287 .11
Total		89 731.75	44 493.80	162 914 .66	44 493.80	252 646.41
Résultat de clôture		89 731.75		118 420.86		208 152.61
Restes à réaliser						
Total cumulé		89 731.75		118 420.86		208 152.61
Résultat définitif		89 731.75		118 420.86		208 152.61

Monsieur BECO Antoine, maire, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Pour :13 Contre :0 Abstention : 0

8- Vote affectation du résultat de fonctionnement 2021 – Assainissement**DE-2022-16**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Antoine BECO, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 118 420.86 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : **Report en exploitation R 002 118 420.86 €**

Pour : 14 Contre :0 Abstention : 0

9- Vote du budget primitif 2022- Assainissement**DE-2022-17**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif Assainissement 2022 de la commune de Loubressac, tel que présenté par chapitres et présentant un total des dépenses et des recettes toutes sections confondues de 373 573.47 €.

Section de fonctionnement :

Total des dépenses : 163 420.86€

Total des recettes : 163420.86€

Section d'investissement :

Total des dépenses : 210 152.61€

Total des recettes : 210 152.61€

Pour :14 Contre :0 Abstention :0

10- Vote du Compte de gestion 2021- Lotissement**DE-2022-18**

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion du Lotissement dressé pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention :0

11- Vote du Compte administratif 2021- Lotissement**DE-2022-19**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacqui Basset, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du lotissement dressé par Antoine BECO, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		88 917.03				88 917.03
Opérations exercice	110 159.54	96 082.97	110 159.64	110 159.64	220 319.18	206 242.61
Total	110 159.54	185 000.00	110 159.64	110 159.64	220 319.18	295 159.64
Résultat de clôture		74 840.46				74 840.46
Restes à réaliser						
Total cumulé						
Résultat définitif		74 840.46				74 840.46

Monsieur BECO Antoine, maire, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Pour :13 Contre :0 Abstention : 0

12– Vote affectation du résultat de fonctionnement 2021- Lotissement**DE-2022-20**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Antoine BECO, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat

Constatant que le compte administratif fait apparaître :- un excédent de fonctionnement de : 0,00 €

Décide qu'il n'y a **Rien à affecter.**

Pour : 14 Contre :0 Abstention :0

13– Vote du budget primitif 2022- Lotissement**DE-2022-21**

Mr le Maire présente le Budget Lotissement 2022 - Celles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif Lotissement 2021 de la Commune de la commune de Loubressac, tel que présenté par chapitres et présentant un total des dépenses et des recettes toutes sections confondues de 385 159.54 €.

Section de fonctionnement :

Total des dépenses : 200 159.54€

Total des recettes : 200 159.54€

Section d'investissement :

Total des dépenses : 185 000€

Total des recettes : 185 000€

Pour :14 Contre :0 Abstention :0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire, Antoine BECO.

